



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale de la  
Protection des Populations**

Lille, le 08/012020

Service de la santé et de la protection  
des animaux et de l'environnement



**Objet : Visite d'inspection protection animale**

**N/Réf. :**

Références réglementaires :

- Directive 98/58/CE du Conseil du 20 juillet 1998 concernant la protection des animaux dans les élevages ;
- Arrêté ministériel du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, à la garde et la détention des animaux ;
- Code Rural et de la Pêche Maritime.

Monsieur,

Une inspection dans le cadre de la protection animale a été réalisée le 08 janvier 2021 par des agents de mon service qui ont constaté (une planche photographique est annexée au présent rapport) :

#### 1- inventaire des animaux

sont présents sur l'exploitation 36 bovins : 22 bovins dans une pâture attenante à votre exploitation, et 14 bovins en stabulation.

#### 2- état d'entretien des animaux

L'état d'entretien général des bovins est satisfaisant, L'alimentation (foin) est en suffisance.

#### 3- conditions d'hébergement des animaux

La pâture est en bon état, mais vous nous avez précisé que les animaux allaient tous être rentrés en stabulation dans les jours à venir. La stabulation est propre, suffisamment paillée, aérée, et permettra d'accueillir les 36 bovins.

#### 4- alimentation et abreuvement des animaux

Des bacs amovibles (pour la pâture) ou des seaux (étable) sont prévus pour l'abreuvement des bovins.

95, boulevard Carnot - CS 70010 - 59 046 LILLE Cedex

Courriel : [ddpp@nord.gouv.fr](mailto:ddpp@nord.gouv.fr)

Tél. : 03 28 07 22 00 - Fax : 03 28 07 22 01

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la directrice départementale de la protection des populations dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 Lille Cedex) dans le délai de deux mois suivant sa notification, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours accessible, sur le site <http://www.telerecours.fr>

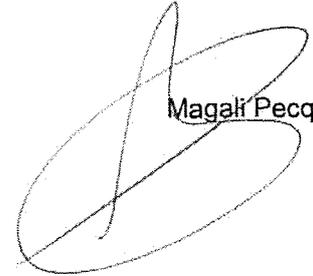
Les animaux sont nourris au foin, la réserve de foin est suffisante pour les semaines à venir.

5- examen clinique des animaux

L'état général des animaux est satisfaisant. Il n'a pas été constaté de boiterie ou de blessures récentes, quelques petites cicatrices de lésions anciennes et un abcès cicatriciel ancien, n'entraînant pas de conséquence pour l'animal. Vous trouverez en pièce jointe le rapport du vétérinaire mandaté par mes services.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma vive considération.

La directrice départementale



Magali Pecquery



95, boulevard Carnot - CS 70010 - 59 046 LILLE Cedex  
Courriel : [ddpp@nord.gouv.fr](mailto:ddpp@nord.gouv.fr)  
Tél. : 03 28 07 22 00 - Fax : 03 28 07 22 01  
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la directrice départementale de la protection des populations dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 Lille Cedex) dans le délai de deux mois suivant sa notification, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours accessible, sur le site <http://www.telerecours.fr>

# Document anonymisé

DUPRIEZ Blaise  
Clinique vétérinaire de la Deule  
455 rue de la Prévôté  
59890 QUESNOY SUR DEULE  
Numéro d'ordre 20219

Je, soussigné, DUPRIEZ Blaise, rend compte en tant qu'expert de la mission confiée par la Direction Départementale de Protection des Populations du Nord. Cette mission consistait à déterminer l'état de santé des bovins détenus par [REDACTED] WAMBRECHIES.

Je me suis donc rendu sur l'exploitation ce vendredi 8 Janvier 2021 en tout début de matinée.

Je me suis rendu dans un premier temps dans une pâture, située derrière l'exploitation et comportant 22 bovins.

A mon arrivée dans la pâture, aucun bovin n'a montré de comportement hostile ou de fuite. Certains se sont même approchés, curieux. Aucun de ces bovins n'était identifié. Il y avait des taurillons, des taureaux, des vaches et des vaches avec leurs veaux. Aucun de ces bovins ne présentait de blessures apparentes hormis quelques légères lésions dues sans aucun doute à des cornes. En effet, la très grande majorité des animaux possédaient des cornes. Il n'est dès lors aucunement anormal de voir quelques lésions, dues au processus naturel de hiérarchisation entre bovins. J'ai d'ailleurs pu constater le temps de ma présence dans la pâture 2 légers conflits de hiérarchisation.

Je n'ai pas constaté la présence d'animaux avec un poil piqué ainsi que la présence d'animaux ayant un pelage sale ce jour.

Tous les animaux possédaient une note d'état corporel entre 3 et 4. La note d'état corporel est un système de notation utilisé habituellement chez les vaches laitières afin d'évaluer les réserves en graisses de l'animal. J'ai utilisé ce système également ce jour car il est neutre et régit par divers indicateurs. Une note de 1 représente des animaux trop maigres et une note de 5 indique un gros surpoids. Dans notre cas on a donc des animaux avec une silhouette normale voire même légèrement en état.

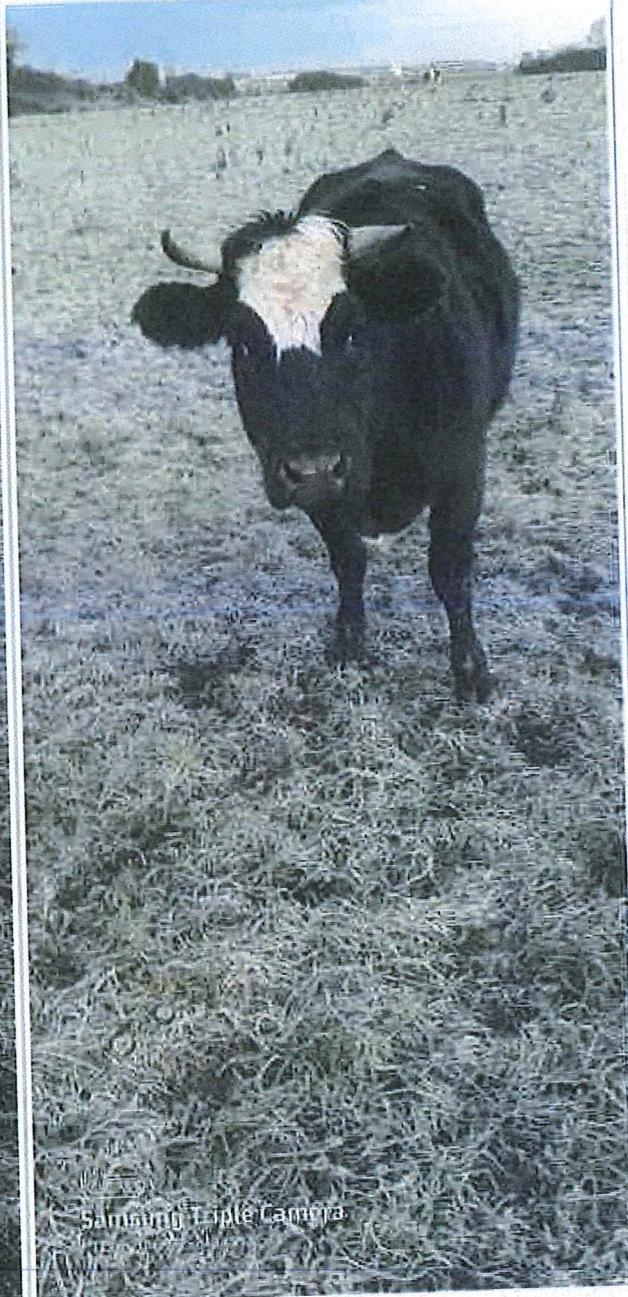
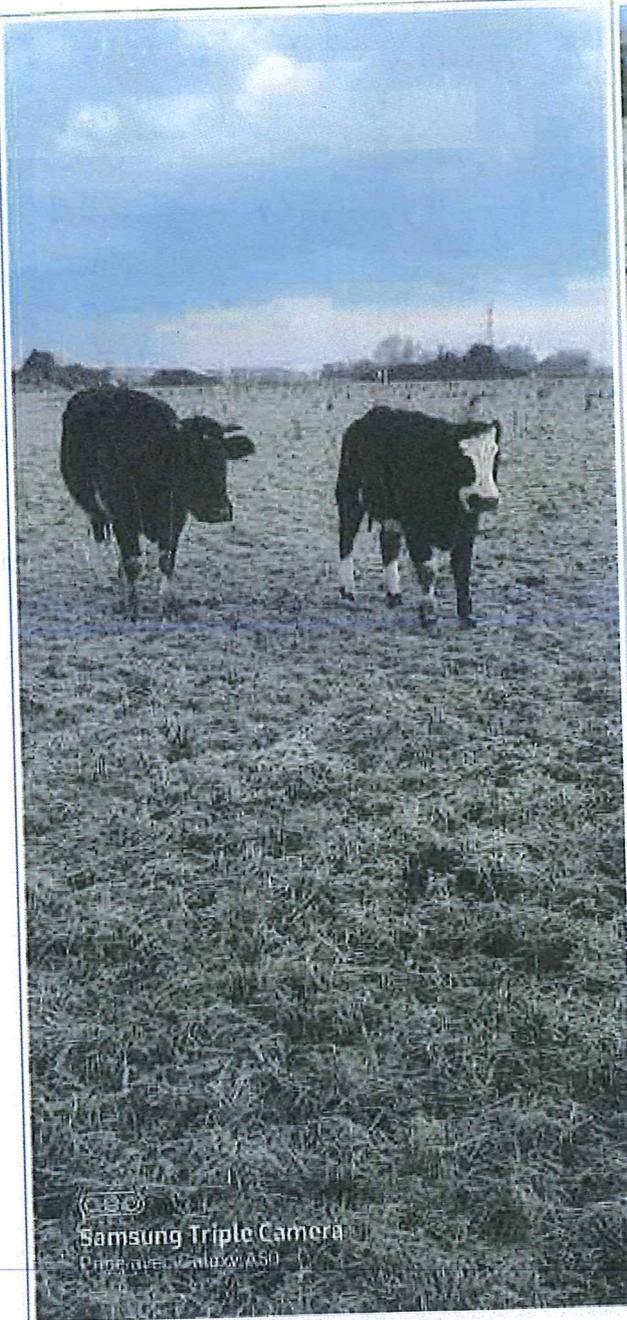
J'ai également observé la présence de bouses, avec une consistance tout à fait normale.

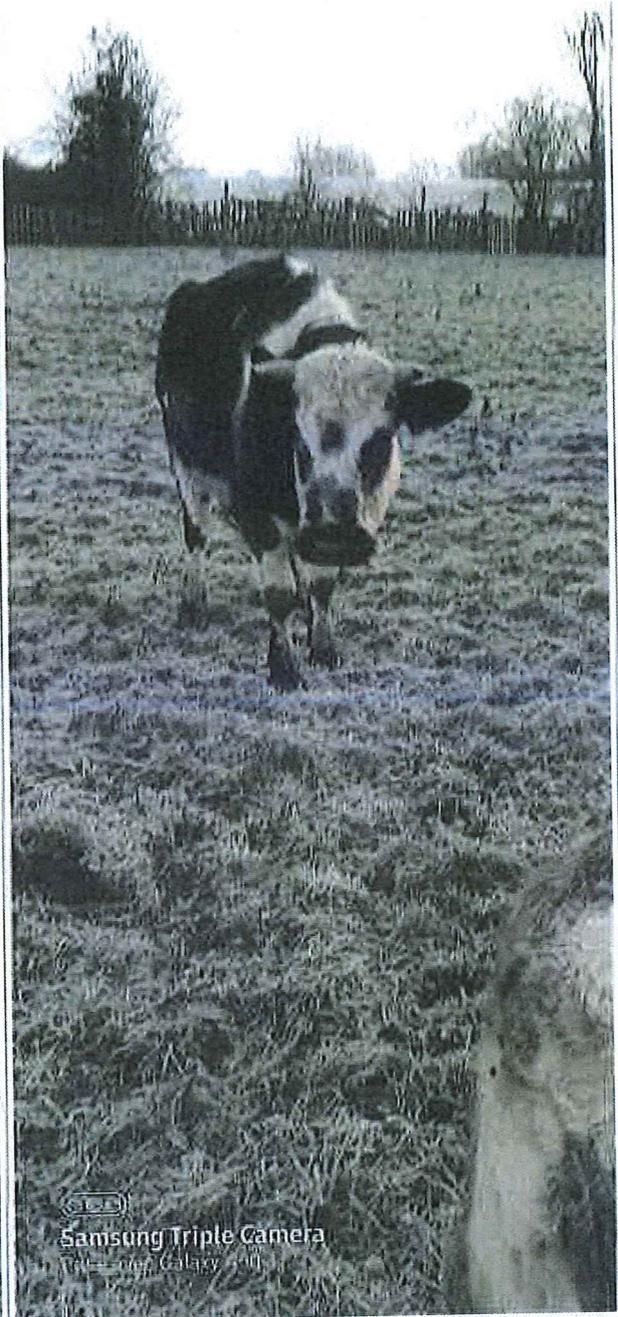
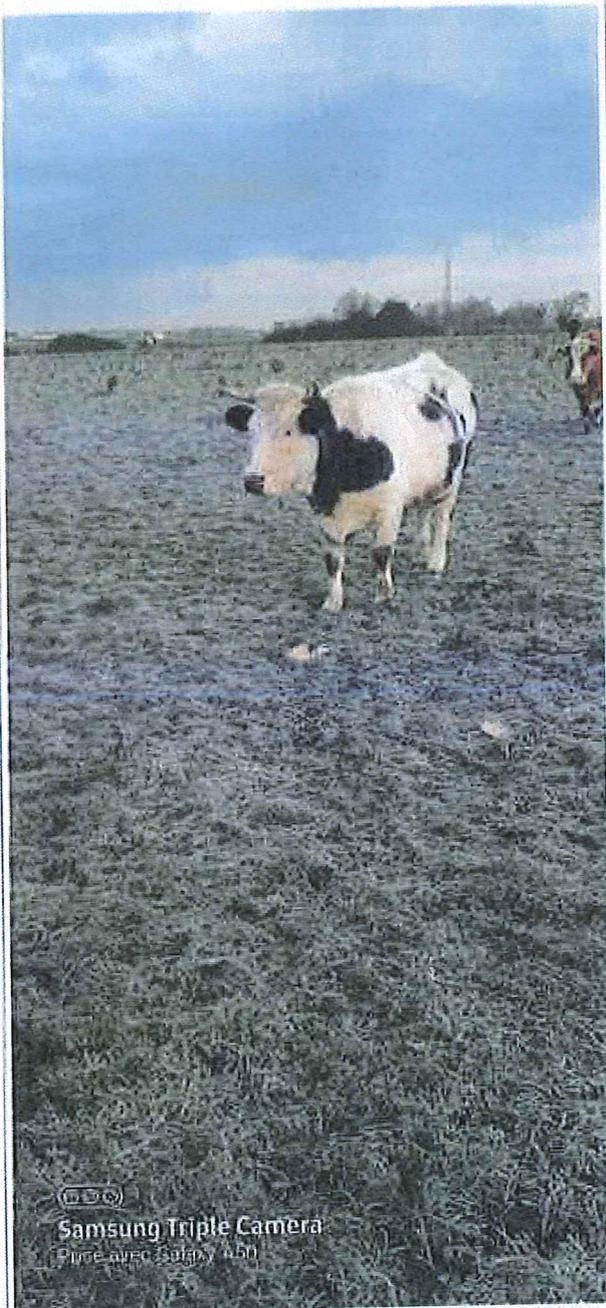
J'ai ensuite eu accès à un bâtiment d'élevage, divisé en 3 sections. Dans la première section, il y avait 3 taurillons, dans la deuxième section, 9 bovins et dans la dernière section 2 bovins. Dans chaque section, il y avait de la paille propre. Dans la deuxième section, il y avait du foin présent en bonne quantité et 3 bovins sur les 9 étaient en train de manger. Les constatations effectuées sur les bovins en pâture sont identiques. La seule différence étant la présence d'un abcès cicatriciel de la taille d'un poing sur la partie inférieure du flanc gauche d'un bovin situé dans la première section. Cet abcès cicatriciel est la conséquence, d'une mauvaise cicatrisation consécutive à une blessure antérieure. Cet abcès est clairement entouré d'une coque épaisse, processus utilisé par le corps de l'animal pour « enfermer » les germes et éviter une propagation dans le corps de l'animal. Cet abcès n'est absolument pas gênant pour l'animal. J'ai d'ailleurs pu constater une démarche tout à fait normale.

Au jour du 8 Janvier 2021, je n'ai constaté aucun soucis majeur de santé chez les bovins de [REDACTED] les soucis mineurs ayant été décrits ci-dessus.

le 08/01/2021

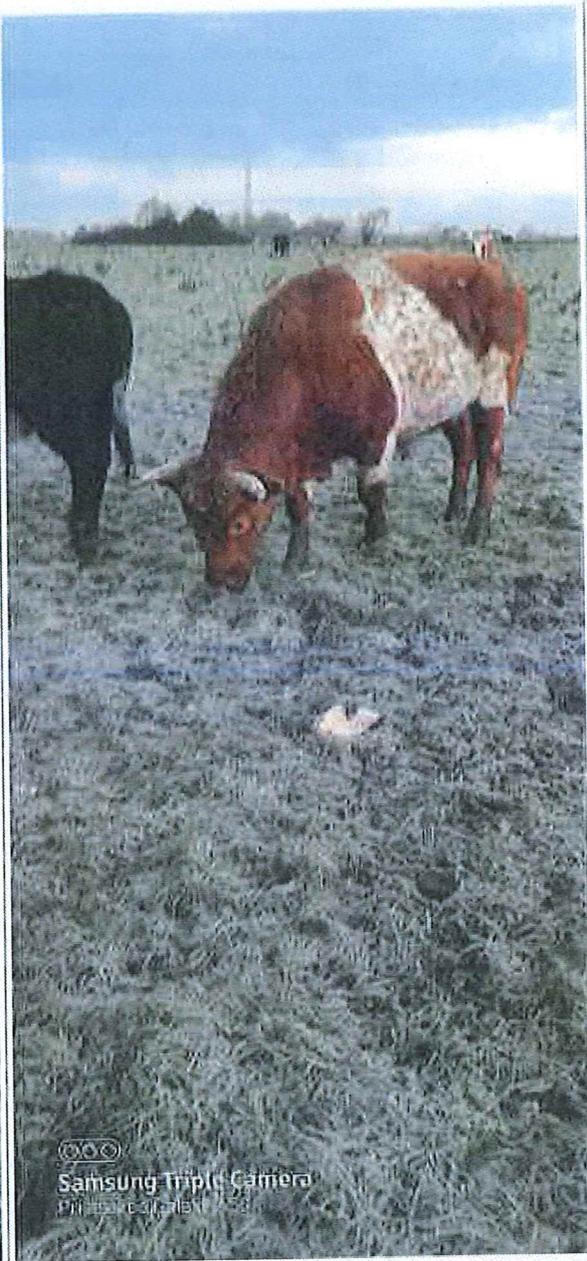
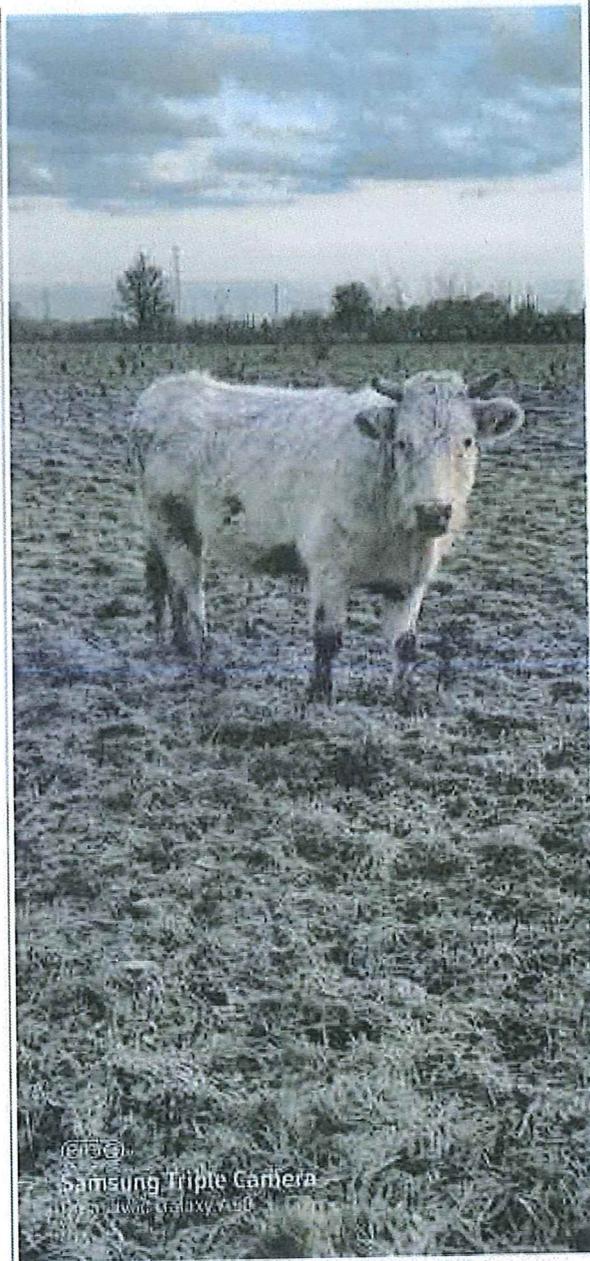
Dr Blaise DUPRIEZ  
CLINIQUE VETERINAIRE  
455, rue de la Prévôté  
59890 QUESNOY / DEÛLE  
Tél. 03 20 78 97 66

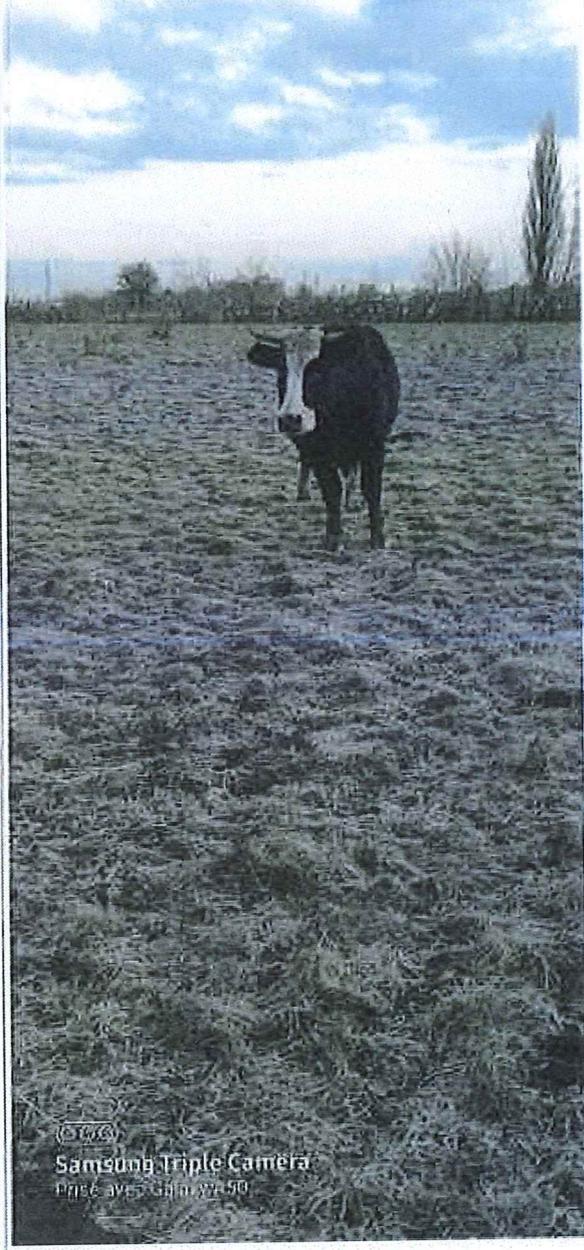
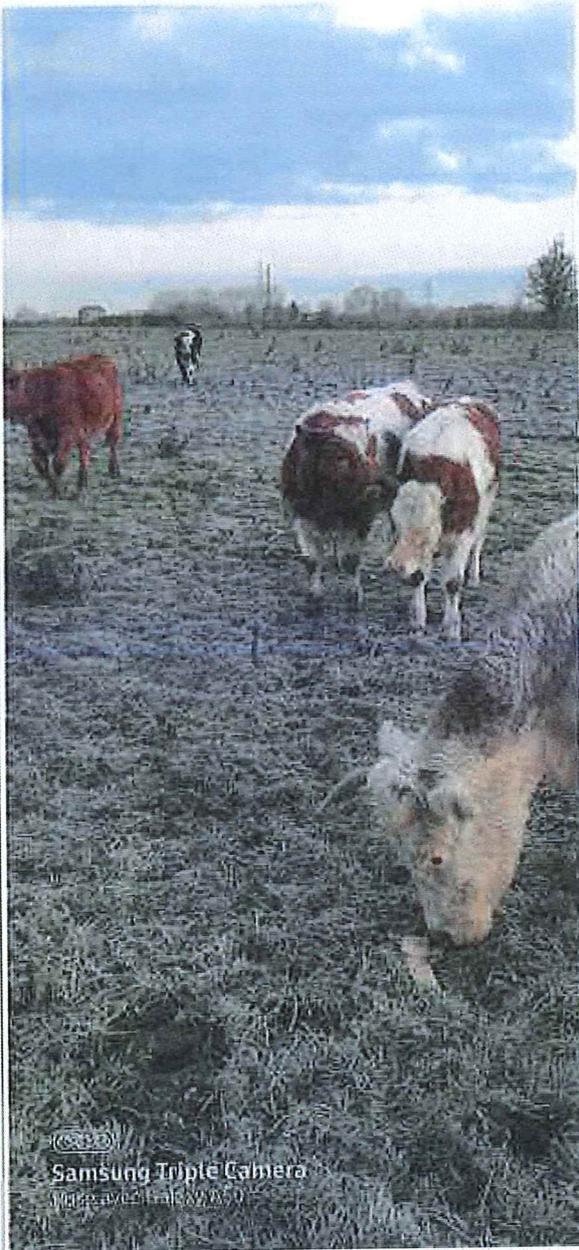


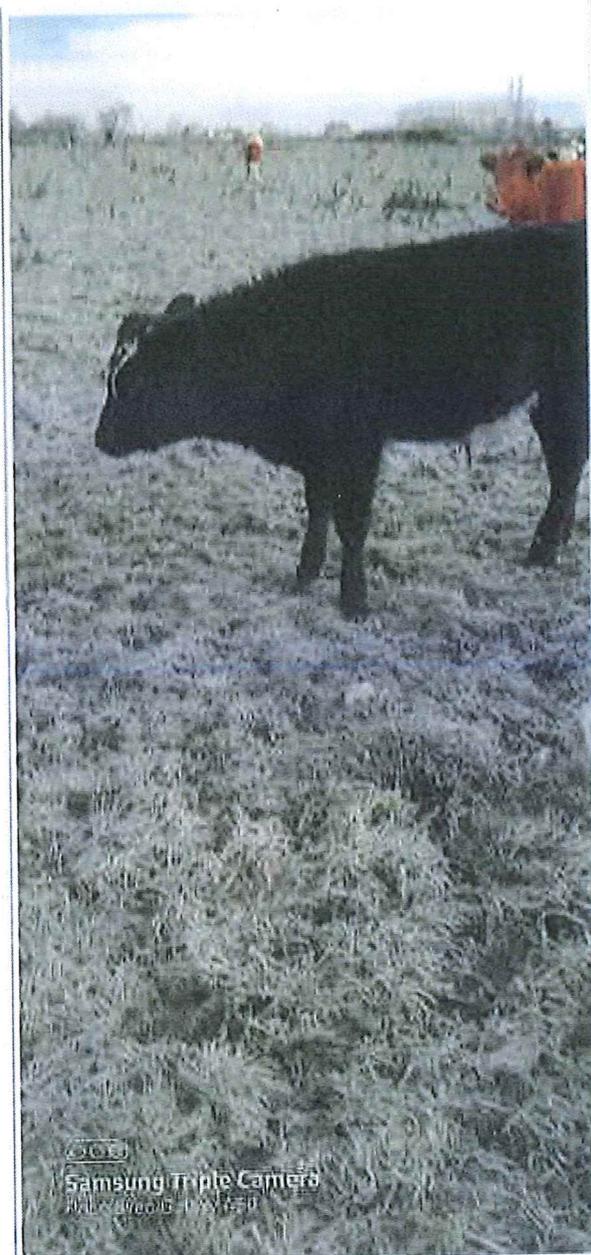


Handwritten notes on the right side of the page, including the word 'Photo' and some illegible scribbles.

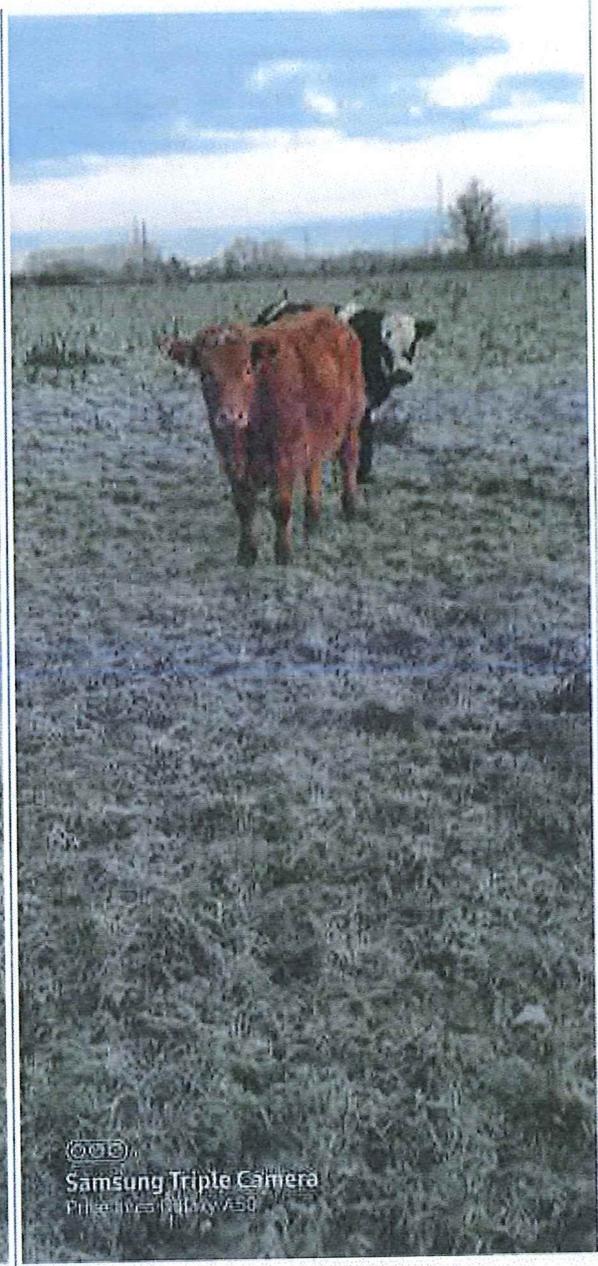
Handwritten notes at the bottom of the page, including the words 'Photo', 'Photo', and 'Photo'.



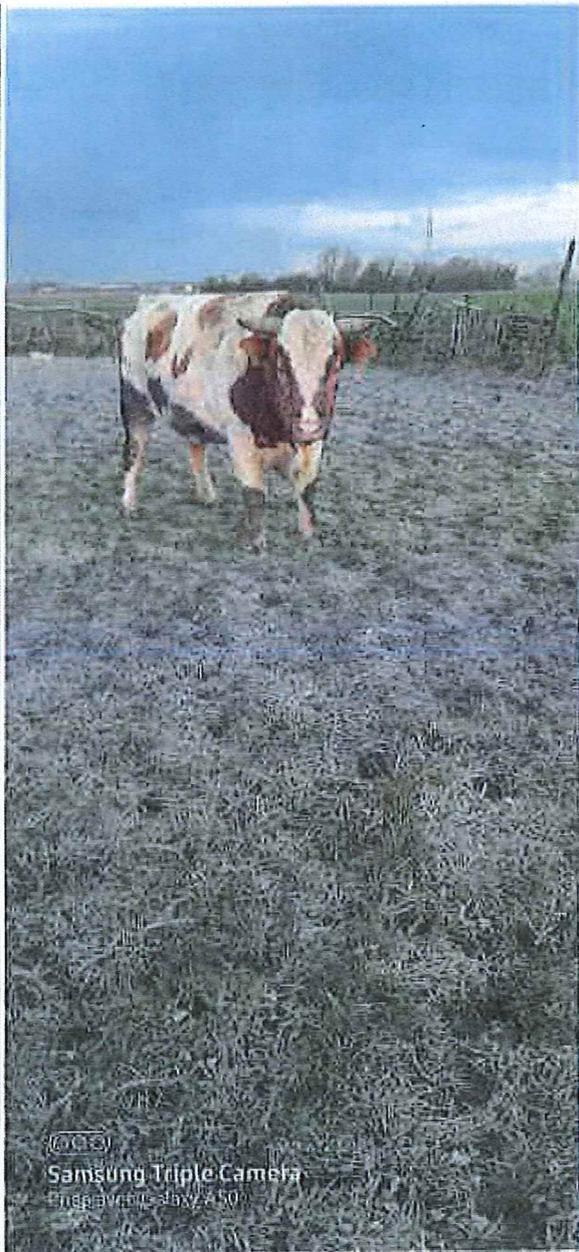




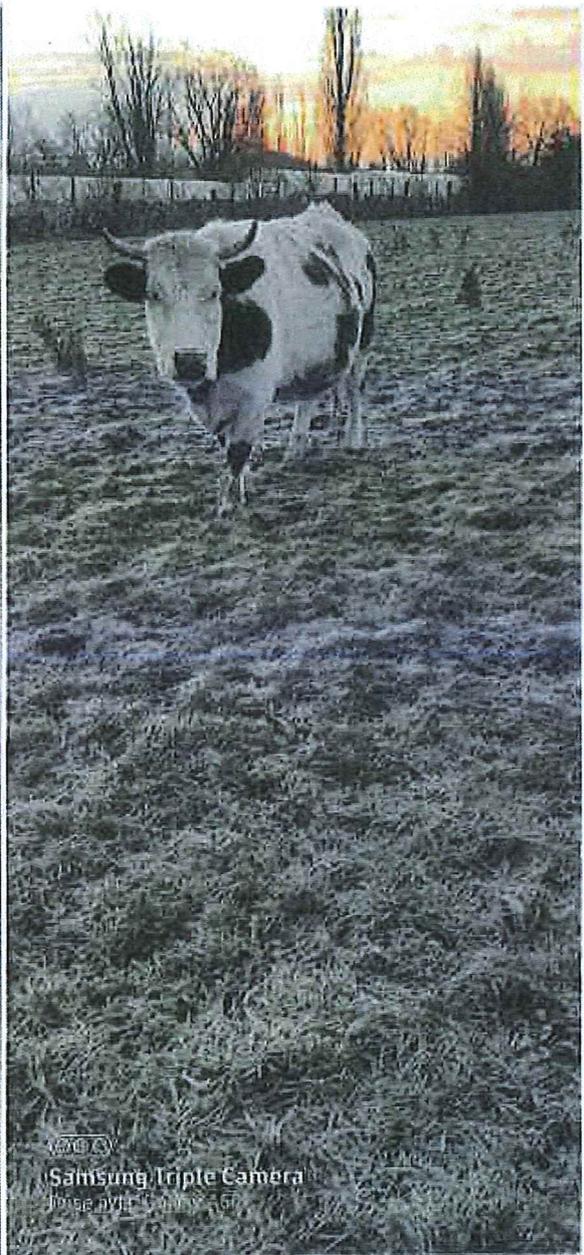
 Samsung Triple Camera  
Galaxy S10 5G



 Samsung Triple Camera  
Galaxy S10 5G



 Samsung Triple Camera  
Ultra Vision 38MP 2x 50°



 Samsung Triple Camera  
Ultra Vision 38MP 2x 50°

